

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 13 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 6-12-2021

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06-12-2021

Présents :

Mme GABRIEL Céline- M. ALCIBIADE Claude ; Mme VASSAL Laurence, M. MARQUET Dominique ; Mme ECHEVARRIA Hélène, ; Mr EVRARD Gérard ; Mme Yolande TOURNUT ; M. VIGIER Pierre, Mme ALVAREZ Juliette, M PAVAN René ; Mme LANDICHEFF Stéphanie ; M. CHIVIALLE Jean-Luc Mme COUCHE

Représentés :

Absents : Mr DURAND Alain

Excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme ECHEVARRIA Hélène a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 1

La séance est ouverte à 18H35

I/ Délibérations :

D 2021-12-68 Créances éteintes

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorière nous demande d'effectuer un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour les titres de Monsieur LECHEVALIER Christophe soit 68.01€.

Le conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE :

De mandater au compte de 6542 le montant 68.01€

D 2021-12-69 Décision Modificative n°5

Madame le Maire informe l'équipe qu'il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre afin d'alimenter le compte 10226

Elle propose les écritures suivantes :

Tableau détaillé :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	50 662.81 €	-10 000.00 €	10 000.00 €	50 662.81 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	50 662.81 €	0.00 €	10 000.00 €	60 662.81 €
10226/10	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
23 Immobilisations en cours	560 082.57 €	-10 000.00 €	0.00 €	550 082.57 €
2313/23	360 082.57 €	-10 000.00 €	0.00 €	350 082.57 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve à l'unanimité la Décision modificative ci-dessus.

D 2021-12-70 Pool routier 2019-2021 : Travaux voirie

Madame le Maire informe l'assemblée des travaux de réfection de voirie chemin de Mazérat, Chemin du Moulin et Chemin de Cantemerle

Deux devis ont été réalisés par les entreprises suivantes :

- BOUMAT: 42000€TTC
- COLAS: 39241.80€TTC+6597€TTC+7186.80€TTC

La dépense sera subventionnée par le PR 2019-2021.

Le conseil Municipal après délibération à l'unanimité des présents :

- Dit que les travaux de voirie des 3 chemins seront réalisés par l'entreprise BOUTMAT pour un montant de 35000€ HT
- Dit que la dépense sera imputée au compte 2315 du budget 2021
- Dit que la dépense sera subventionnée par le PR 2019-2021
- Autorise Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier.

D 2021-12-71 DM n°6

Madame le Maire informe l'équipe qu'il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre afin d'alimenter le compte 21538 et 238 pour un montant de 2612.32€

Elle propose les écritures suivantes :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	320 406.62 €	0.00 €	2 612.32 €	323 018.94 €
041 Opérations patrimoniales	320 406.62 €	0.00 €	2 612.32 €	323 018.94 €
21538/041	0.00 €	0.00 €	2 612.32 €	2 612.32 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvements par la DM	320 406.62 €	0.00 €	2 612.32 €	323 018.94 €
041 Opérations patrimoniales	320 406.62 €	0.00 €	2 612.32 €	323 018.94 €
238/041	62 430.64 €	0.00 €	2 612.32 €	65 042.96 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve à l'unanimité la Décision modificative ci-dessus.

D 2021-12-72 Travaux en régie et virement de crédits DM n°9

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que « Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. ». Madame le Maire, indique qu'au vu des travaux réalisés au logement au cours de l'année 2021 par les agents communaux, il convient d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Elle précise que le temps passé par les agents techniques est de 111 heures. A ce nombre d'heures, il convient d'y appliquer un taux horaire.

Madame Le Maire propose d'appliquer à ce temps de travail le coût horaire de 15.50 euros.

	Adjoint technique	Responsable des service technique
Cout horaire	14.91€	16.09€
Moyenne 15.50€		

- Prise en compte des achats nécessaires à la réalisation de l'immobilisation :

SIDV 504.79€

GEDIMAT 654.83€

GEDIMAT 8.28€

PARTEDIS 2246.90€

Le montant total des travaux en régie s'élève à 3414.80€ + (15.50 € X 111 heures) 1720.50€ = **5135.30€**

Des ouvertures de crédit sont nécessaires au chapitre 040 et 042 des sections de fonctionnement et d'investissement :

Recettes de fonctionnement - chapitre 042

Article 722 immobilisations corporelles +5135.30€

Dépenses d'investissements - chapitre 040

Article 21318 - Autres bâtiment public + 5135.30€

Afin d'équilibrer le fonctionnement et l'investissement :

Prévoir l'augmentation au chapitre 023 en dépense de fonctionnement pour un montant de 5135.30€ et

Et prévoir l'augmentation en recette d'investissement au chapitre 021 pour un montant de 5135.30€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le récapitulatif des heures affectées aux travaux du logement,

- Approuve le coût horaire de 15.50 euros,

Approuve la décision modificative n°9 et les virements de crédits

- Approuve le versement de la somme de 5135.30 euros du budget général de la commune pour l'exercice 2021,

- Charge Madame Le Maire de faire éditer le mandat et le titre correspondants.

D 2021-12-73 DM n°7

Madame le Maire informe l'équipe qu'il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre pour le pool routier 2009-2010 et prévoir l'augmentation de crédits budgétaires ci-dessous :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant	Diminution	Augmentation	Budget après
	DM			DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements	320 406.62 €	0.00 €	47 318.92 €	367 725.54 €
par la DM				
041 Opérations patrimoniales	320 406.62 €	0.00 €	47 318.92 €	367 725.54 €
2151/041	299 015.74 €	0.00 €	47 318.92 €	346 334.66 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvements	320 406.62 €	0.00 €	47 318.92 €	367 725.54 €
par la DM				
041 Opérations patrimoniales	320 406.62 €	0.00 €	47 318.92 €	367 725.54 €
1323/041	95 559.37 €	0.00 €	20 018.92 €	115 578.29 €
276358/041	141 025.73 €	0.00 €	27 300.00 €	168 325.73 €

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
 ➤ Approuve à l'unanimité la Décision Modificative ci-dessus.

D 2021-12-74 Devis préparation et animation PLU

Madame le Maire informe l'équipe, que la commission Plu a décidé de demander au bureau d'études CAIRN qui s'occupe de la révision du PLU, de prévoir un temps d'animation d'une demi-journée avec la population

Ce temps se déroulera en 2 étapes, la première servira à présenter la démarche et l'état d'avancement du PLU., et la deuxième partie servira aux ateliers débats sur les orientations du projet.

Madame le maire présente 1 devis d'un montant de 1050€ pour la prestation complète.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
 ➤ Approuve à l'unanimité le devis Animation et Préparation information publique du PLU pour un montant de 1050.00€TTC

➤

D 2021-12-75 Cadeaux de fin d'années des agents

Madame le Maire informe qu'afin de remercier l'ensemble des agents communaux pour leur travail réalisé et leur souhaiter de belles fêtes de fins d'année, Madame le Maire présente en séance son souhait d'offrir à chaque agent un panier garni de la boucherie de Frédéric à Auterive d'un montant de 80€ par agent., soit 1040€
 La dépense sera imputée à l'article 6232 au BP 2021.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Maire
- Autorise Mme Le Maire à signer le mandat correspondant à la dépense.

D 2021-12-76 Rénovation des points lumineux HS n°94 et n°160

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 22/06/2021 concernant la rénovation des Points lumineux n°94 et n°160- ref : 6BU223 le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Remplacement des points lumineux n°94 et n°160 vétustes et hors service par un appareil d'éclairage public neuf équipé d'une source LED 36 Watts, crosse conservée si possible.
- PL n°94 : RAL 7035 gris sablé et PL n°160 : RAL 6009 vert sapin, assorti et mat.

NOTA : Les appareils seront équipés chacun d'un driver bi puissance permettant une réduction de puissance d'au moins 50% au cœur de la nuit, tout en gardant un niveau d'éclairage suffisant.

Sauf zone à configuration particulière ou demande du Maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du Schéma de l'ADEME.

Les luminaires seront certifiés en catégorie 1 au regard des certificats d'économie d'énergie en éclairage public

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA récupérée par le SDEHG 325€

Part SDEHG 1320€

Part restant à la charge de la commune 419€ (estimation)

Total 2064€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote pour le projet présenté

DECIDE de couvrir la part restant à charge de la commune sur ses fonds propres imputé à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

D 2021-12-77 Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Madame le Maire donne connaissance au conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Elle propose au conseil

- 1- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035€/mètre de canalisation, valeur plafond prévue au décret visé ci-dessus.
- 2- Que ce montant soit revalorisé chaque année :

-Sur la base de la longueur actualisé du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communal

-Par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

D 2021-12-78 Création de la réserve communale de sécurité civile

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 724-1 à L 724-6, L 724-11 à L 724-14 et L 725-2 du code de la sécurité intérieure.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

D 2021-12-79 DM n°8

Madame le Maire informe l'équipe qu'il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre afin d'intégrer les frais d'étude et prévoir l'augmentation des crédits suivants :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant	Diminution	Augmentation	Budget après
	DM			DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	320 406.62 €	0.00 €	1 329.62 €	321 736.24 €
041 Opérations patrimoniales	320 406.62 €	0.00 €	1 329.62 €	321 736.24 €
2313/041	21 390.88 €	0.00 €	1 329.62 €	22 720.50 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvements par la DM	320 406.62 €	0.00 €	1 329.62 €	321 736.24 €
041 Opérations patrimoniales	320 406.62 €	0.00 €	1 329.62 €	321 736.24 €
2031/041	21 390.88 €	0.00 €	1 329.62 €	22 720.50 €

Séance levée à 19h25

GABRIEL Céline	VASSAL Laurence	MARQUET Dominique
ALVAREZ Juliette	PAVAN René	LANDICHEFF Stéphanie
ALCIBIADE Claude	DURAND Alain	CHIVIALLE Jean-Luc
EHEVARRIA Hélène	COUCHE Valérie	EVARD Gérard
VIGIER Pierre	TOURNUT Yolande	

